

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-102-2019

Objet : Demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), concernant la mise en sécurité et accessibilité de la traversée du bourg de Xaintrailles

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DE-157-2018 du 27 juin 2018 portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC),

Vu la délibération n°DE-214-2017 du 18 octobre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire et étendue de la compétence voirie ;

L'objet de la présente opération est la mise en sécurité et accessibilité de la traversée du bourg de Xaintrailles.

Cette opération poursuit deux axes :

- La sécurisation et l'accessibilité de la traversée du village par la RD 108 et la RD 141
- La sécurisation et l'accessibilité de la place Abbé de Sérini, de compétence intercommunale.

La Communauté de communes Albret Communauté, de par sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie », intervient dans ce projet d'aménagement sur les éléments de sa propre compétence (place d'intérêt communautaire), ainsi qu'en délégation de maîtrise d'ouvrage du Département sur les 2 routes départementales.

Plan de financement de l'opération

Mise en sécurité et accessibilité de la traversée du bourg de Xaintrailles

		Département	CCAC	Commune
Travaux	VOIRIE	64 734 €	17 710 €	133 799 €
	BODURES ET CANIVEAU	- €	3 580 €	42 289 €
	TERRASSEMENT	- €	3 705 €	8 336 €
	ESPACES VERTS	- €	- €	18 565 €
	MOBILIER ET DIVERS	- €	- €	6 840 €
	ECLAIRAGE	- €	- €	22 680 €
	TRANCHEES TECHNIQUES	- €	- €	23 115 €
	ASSAINISSEMENT	- €	6 930 €	50 019 €
	MARGE de 10%	6 473 €	3 192 €	30 564 €
	Maitrise d'œuvre 8%	- €	8 506 €	26 897 €
TOTAL HT		71 207 €	43 623 €	363 105 €
TVA		14 241 €	8 725 €	72 621 €
TOTAL TTC		85 449 €	52 348 €	435 726 €
SUBVENTIONS	DETR 40% du (montant HT - éclairage)		17 449 €	126 924 €
	Bordures et caniveau (50% de 30 400€) + (50% de (30 400€-42 289€))			21 145 €
	Amendes de polices (sur 3 années) (40% de 15 200€)			18 240 €
	Participation SDEE 40% (éclairage + tranchées)			18 318 €
Participation communale de 50% des travaux CCAC			8 834 €	
TOTAL recettes			26 283 €	184 626 €
Autofinancement TTC			26 065 €	251 099 €
Fond de concours à Albret Communauté				8 834 €
Reste à charge HT			17 340 €	187 312 €
TVA 20%			22 966 €	72 621 €
A inscrire au budget 2020			137 797 €	444 560 €

La demande de DETR concerne donc la part intercommunale de la tranche 2 du projet, dont le plan de financement est le suivant :

Ressources	Montant sollicité	Taux sollicité
DETR	17 449.00 €	40 %
Autofinancement	26 174.00 €	60 %
Total des travaux HT	46 623.00 €	100 %
Total des travaux TTC	52 348.00 €	

Considérant ces éléments, le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : De valider le plan de financement détaillé ci-dessus,

Article 2 : De solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la part du projet relevant de sa compétence,

Article 3 : De signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Article 4 : De dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2020 et suivants.

Fait à NERAC, le 19 DECEMBRE 2019

Le Président,
Alain LORENZELLI



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire